AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0344
FR0004037182-FS0169

23 mars 2015

Déclaration de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

THERMOCOMPACT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 mars 2015, complété par un courrier reçu le 23 mars 2015, la société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion[1] (25 rue de Courcelles, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi :

- en hausse, le 18 décembre 2012, par suite d'une réduction du nombre total de droits de vote THERMOCOMPACT, le seuil de 5% des droits de vote de la société THERMOCOMPACT et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 79 500 actions THERMOCOMPACT représentant autant de droits de vote, soit 5,15% du capital et 5,04% des droits de vote de cette société[2] ; et

- en baisse, le 31 décembre 2014, par suite d'une augmentation du nombre total de droits de vote THERMOCOMPACT, le seuil de 5% des droits de vote de la société THERMOCOMPACT et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 79 500 actions THERMOCOMPACT représentant autant de droits de vote, soit 5,15% du capital et 3,38% des droits de vote de cette société[3].

Le déclarant a précisé détenir, au 23 mars 2015, pour le compte desdits fonds, 79 500 actions THERMOCOMPACT représentant autant de droits de vote, soit 5,15% du capital et 2,88% des droits de vote de cette société[4].

[1] Contrôlée au plus haut niveau par Lazard Frères Banque SAS. La société Lazard Frères Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 1 544 855 actions représentant 1 576 815 droits de vote.
[3] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 1 544 855 actions représentant 2 351 992 droits de vote.
[4] Sur la base d'un capital composé de 1 544 855 actions représentant 2 760 385 droits de vote.